



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-126824>

Département(s) de publication : **75, 78**

Annonce n° **24-126824**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Logement et équipements collectifs

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Formation professionnelle sur catalogue interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Description** : La présente consultation a pour objet l'organisation de formations professionnelles interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France. Le présent marché est conclu sous la forme d'un marché à procédure adaptée, par application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique (services de formations).  
**DUREE DES ACCORDS-CADRES** : Chaque accord-cadre est conclu pour une durée ferme de deux (2) ans à compter de sa date de notification. Ils pourront être renouvelés à l'échéance de cette 1ère période ferme, par tacite reconduction pour 24 mois, sans que la durée totale n'excède 4 ans à compter de sa date de notification. En cas de non-reconduction des accords-cadres, la décision du maître d'ouvrage devra être notifiée aux titulaires par courrier deux mois avant l'échéance des accords-cadres. La résiliation d'un accord-cadre auprès d'un des attributaires est sans incidence sur la poursuite des relations contractuelles avec le ou les autres (s) attributaire(s) restants. En effet, les accords-cadres étant multi-attributaire, un accord-cadre distinct et autonome est conclu pour chaque titulaire ; ainsi, il pourra être décidé de ne pas reconduire le marché avec un seul ou plusieurs titulaires Nota : l'échéance du terme n'a aucune incidence sur l'exécution des bons de commande en cours.

**Identifiant de la procédure** : e7705348-cade-45b4-af74-432e71534909

**Identifiant interne** : SG202405

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure :** Le présent marché est conclu sous la forme d'un marché à procédure adaptée, par application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique (services de formations).

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 80530000 Services de formation professionnelle

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES : Les dossiers de consultation pourront être retirés gratuitement par les candidats par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les dossiers pourront également être communiqués aux candidats selon les dispositions des articles R. 2131-1 et suivants du Code de la commande publique. Il est recommandé de vérifier que l'adresse email renseignée sur le profil de la plateforme est correcte et que les messages émis par la plateforme sont correctement reçus. GROUPEMENT D'ENTREPRISES - SOUS TRAITANCE : Cf. Article 8 du Règlement de Consultation (RC). - Soumissionnaires d'un même groupe : Les soumissionnaires appartenant à un même groupe et souhaitant remettre des offres séparées, doivent transmettre les éléments suivants : - Une déclaration indiquant leurs liens, - Un organigramme du groupe de sociétés auxquels ils appartiennent avec les informations jugées utiles en fonction du secteur d'activité considéré (niveau de participation financière, structure décisionnelle etc.). Ces éléments permettront au pouvoir adjudicateur de déterminer si les soumissionnaires sont autonomes et indépendants. - Groupement d'entreprises : Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement. Le groupement pourra être solidaire ou conjoint. Le groupement est solidaire lorsque chacun des prestataires du groupement est engagé pour la totalité du marché, que l'opération soit ou non divisée en lots. Dans cette forme de groupement, l'un des prestataires membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique de la partie contractante et coordonne les prestations du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser. Le règlement de consultation interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. - Sous-traitance : Conformément aux articles L. 2193-1 à L. 2193-14 et R. 2193-1 à R. 2193-22 du Code de la commande publique, le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le pouvoir adjudicateur et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant. Cependant, il est rappelé que la sous-traitance totale est interdite. PRESENTATION DES PROPOSITIONS : Cf. article 10 du RC. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION : Cf. article 17 du RC. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard le lundi 09 décembre 2024, des modifications de détails au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de quelconque réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date de mise en ligne des documents modifiés. RENSEIGNEMENTS

COMPLEMENTAIRES : Cf. article 18 du RC. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Pour permettre au pouvoir adjudicateur de formuler une réponse en temps utile, la demande devra parvenir au plus tard le jeudi 05 décembre à 12h00. Les demandes jugées tardives n'engagent pas le pouvoir adjudicateur et ne peuvent avoir de conséquence sur la validité de la procédure. RECOURS A LA NEGOCIATION : Cf. article 14 du RC. A. GENERALITES Tout en veillant au strict respect du principe d'égalité de traitement, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager au cours de la procédure d'analyse une ou plusieurs phases de négociations avec les soumissionnaires ayant déposé une offre pour le marché visé par la présente consultation. Toutefois, en dépit de cette faculté, le marché peut être attribué sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique. A ce titre, il est fortement conseillé aux soumissionnaires de remettre leur meilleure offre technique et économique avant l'expiration du délai de consultation. B. CONTENU Les négociations peuvent porter sur les éléments mentionnés ci-après : - les conditions financières ; - les quantités/qualités ; - l'équipe dédiée ; - la méthodologie ; - les délais ; - les propositions techniques ; - les garanties de bonne exécution. En sus, les négociations peuvent également porter sur tout autre élément jugé utile par le pouvoir adjudicateur. C. FORME : Ces phases de négociations peuvent se dérouler par courrier électronique ou lors d'entretien au siège de l'EPPFIF. Quel que soit la modalité envisagée, les soumissionnaires sont invités à participer aux négociations par courrier électronique. Cette invitation mentionne la forme, la portée et le délai des négociations ainsi que tout autre élément jugé utile par le pouvoir adjudicateur. D. ISSUE : À l'issue des négociations, les soumissionnaires sont invités à remettre une offre finale ou à confirmer leur offre initiale. Eu égard de la faculté mentionnée ci-avant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que les négociations peuvent être arrêtées dès que le niveau technique et/ou économique des offres reçues est jugé suffisant par le pouvoir adjudicateur. A ce titre, il est fortement conseillé aux soumissionnaires de remettre leur meilleure offre technique et économique à chaque phase de négociation. TRAITEMENT DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES (CF. Article 15 du RC). Conformément aux articles L2152-6 & R2152-3 du CCP, dans le cas où certaines offres paraîtraient anormalement basses, les candidats concernés devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de leur offre et fournir tous les renseignements qui leur seront demandés par le pouvoir adjudicateur pour lui permettre d'apprécier si le(s) montant(s) proposé(s) est (sont) susceptible(s) de couvrir les coûts du marché public. Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son (ses) prix, l'offre sera rejetée.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.6 Motifs d'exclusion**

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## **Section 5 - Lot**

### **5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°1 : Action foncière - Urbanisme - Habitat - Aménagement - Montage d'opérations

**Description :** Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (3 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants

minimaux différenciés bisannuels dégressifs par attributaire, - Avec un montant maximal de 100 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 6 000 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 4 000 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 3ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 2 000 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne :** Lot N°1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Capacité humaines et matérielles :

**Description :** Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description** : - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent .

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### **Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

##### **Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### **Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Date limite de réception des offres** : 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre : 6 Mois**

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Montage financier :** MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours :** En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionnée ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002**

**Titre :** Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°2 : Copropriétés Dégradées - Renouvellement urbain - Relogement

**Description :** Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (3 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants minimaux différenciés bisannuels dégressifs par attributaire, - Avec un montant maximal de 70 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 4 200 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 2 800 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 3ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 400 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne :** Lot N°2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Capacité humaines et matérielles :

**Description :** Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent .

**5.1.10 Critères d'attribution****Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

**5.1.12 Conditions du marché public****Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requête

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Montage financier :** MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours :** En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionnée ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0003

**Titre** : Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°3 : Biodiversité et Développement Durable

**Description** : Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (3 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants minimaux différenciés bisannuels dégressifs par attributaire ; - Avec un montant maximal de 30 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 800 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 200 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 3ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 600 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne** : Lot N°3

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

**Description** : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Capacité humaines et matérielles :

**Description** : Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des

moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent .

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Montage financier :** MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours :** En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionnée ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0004

**Titre** : Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°4 : Achats publics

**Description** : Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (2 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants minimaux différenciés bisannuels dégressifs par attributaire, - Avec un montant maximal de 25 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 500 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2nde position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 000 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne** : Lot N°4

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

**Description** : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Capacité humaines et matérielles :

**Description** : Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent .

**5.1.10 Critères d'attribution****Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

**5.1.12 Conditions du marché public****Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Montage financier :** MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours :** En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionnée ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0005

**Titre** : Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°5 : Finances - Comptabilité (publique)

**Description** : Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (2 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants minimaux différenciés annuels dégressifs par attributaire ; - Avec un montant maximal de 25 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 500 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2nde position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 000 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne** : Lot N°5

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

**Description** : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Capacité humaines et matérielles :

**Description** : Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent.

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Montage financier :** MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours :** En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionnée ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0006

**Titre** : Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°6 : Bureautique

**Description** : Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (3 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants minimaux différenciés bisannuels dégressifs par attributaire, - Avec un montant maximal de 30 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 800 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 200 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 3ème position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 600 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne** : Lot N°6

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

**Description** : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Capacité humaines et matérielles :

**Description** : Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des

moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent .

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Date limite de réception des offres** : 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Montage financier** : MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours** : En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionnée ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres** : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**5.1 Identifiant technique du lot** : LOT-0007

**Titre** : Formation professionnelle interentreprises à destination des agents de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France - LOT N°7 : Informatique et outils métiers

**Description** : Le présent lot est un accord-cadre multi-attributaire (2 opérateurs économiques maximum) à bons de commande exécuté dans les conditions suivantes : - Avec des montants minimaux différenciés bisannuels dégressifs par attributaire, - Avec un montant maximal de 35 000 Euros HT bisannuel. L'opérateur économique classé en 1ère position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 2 100 Euros HT bisannuel ; L'opérateur économique classé en 2nde position dans le cadre de la passation du marché se verra confier un volume financier minimum de commandes de 1 400 Euros HT bisannuel.

**Identifiant interne** : Lot N°7

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 80500000 Services de formation

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 80530000 Services de formation professionnelle

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

**Description** : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public. - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME présentant les éléments indiqués à l'article 9.1.1 du Règlement de Consultation.

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Les pièces attendues permettant d'attester des capacités financières seront les suivantes : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Capacité humaines et matérielles :

**Description** : Les informations / pièces particulières attendues permettant d'attester des capacités humaines et matérielles seront les suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les références : Les candidats devront présenter des références au cours de 5 dernières années dans le domaine du lot - objet du marché. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications, expertises, retour). - Les qualifications : il est exigé une copie du récépissé de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (et son numéro) ou équivalent .

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 - La note méthodologique, notée sur 40 points, et répartie comme suit : - Sous critère n°1 : Nombre de formations catalogue pertinentes proposées correspondant aux thèmes retenus : 20 points - Sous critère n°2 : Existence d'au moins trois formations en présentiel répondant au thème : 2 points - Sous critère n°3 : Existence d'au moins trois formations en distanciel répondant au thème : 1 point - Sous critère n°4 : Nombre moyen de sessions proposées aux formations catalogue en rapport avec le lot : 3 points - Sous critère n°5 : Nombre de stagiaires nécessaires à l'ouverture des sessions : 5 points - Sous critère n°6 : Désignation nominative d'un interlocuteur privilégié et coordonnées directes : 2 points - Sous critère n°7 : Transmission des supports en format numérique : 1 point - Sous critère n°8 : Une présentation des salles physiques de formation envisagées et de leurs aménagements (localisation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, capacité d'accueil descriptif des moyens pédagogiques à disposition (projection) : 2 points - Sous critère n°9 : Présentation des salles de formation distancielles envisagées et leurs aménagements (solutions techniques de formation à distance, descriptif des moyens pédagogiques à disposition capacité d'accueil): 1 point - Sous critère n°10 : Accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : 1 point - Sous critère n°11 : Une présentation de l'offre en matière d'accueil et d'organisation des pauses (format présentiel et distanciel) et des repas (format présentiel) : descriptif d'accueil le matin, de la gestion des pauses, de la restauration prévue) : 2 points Critère 2 - Les expériences et compétences des formateurs notées sur 15 points.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 3 - Le prix, au regard du DQE valant BPU, noté sur 45 points : - Sous critère n°1 : Remises consenties en cas d'inscription multiple de stagiaires (2 à 4 et plus) à une même session de formation : 5 points ; - Sous critère n°2 : Le montant de l'offre sur la base des DQE : 40 points.

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 16/12/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Montage financier :** MODALITES FINANCIERES : Modalités de règlement : le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Actualisation : Sans objet. Révision : Les prix font l'objet d'une révision dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance : Une avance est prévue selon les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Acompte : les demandes d'acomptes pourront être présentées dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Financement : budget de fonctionnement sur fonds propres. Cautionnement : néant. Retenue de garantie : néant.

**Informations relatives aux délais de recours :** En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Foncier Ile-de-France

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

**Numéro d'enregistrement** : 495 120 008 00026

**Adresse postale** : 4-14 rue Ferrus

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75014

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : service-marches@epfif.fr

**Téléphone** : +33 140789090

**Adresse internet** : <https://www.epfif.fr>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 177 500 055 00013

**Adresse postale** : 7 rue de Jouy

**Ville** : Paris cedex 04

**Code postal** : 75181

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : Greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone** : +33 144594400

**Adresse internet** : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 33dacd0a-1802-4d30-84c0-a54851421fc5 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché – régime assoupli

**Date d'envoi de l'avis :** 07/11/2024 à 14:17

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

#### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 07/11/2024